



Compte-rendu du Conseil d'établissement du Conservatoire

Séance extra-ordinaire le 15 juin 2022

Introduction

L'ordre du jour de cette séance exceptionnelle concerne uniquement la présentation du projet d'établissement pour les 5 années à venir (2022-2027). Ce projet est le résultat d'un travail interne, dont les membres du conseil d'établissement, mais également avec les partenaires du Conservatoire.

Cet outil de pilotage relève des obligations réglementaires des conservatoires (cf textes du ministère de la culture), mais intervient également en opportunité afin de faire vivre l'établissement avec des objectifs partagés par tous et inclus dans les politiques culturelles municipales. Il s'agit également de s'interroger sur l'existant et sur les objectifs de politique d'enseignement artistique vers lesquels souhaitent aller élu.es, direction, enseignant.es, élèves et parents.

La présentation détaillée lors de la séance sera partagée avec les membres, une fois que le projet sera communiqué au groupe de travail des élu.es de la majorité.

- **Présentation du projet d'établissement**

Le projet d'établissement dresse le bilan de la situation de l'établissement dans les années passées, et définit la vision du Conservatoire tel qu'il devra être dans l'avenir.

Il s'agit d'un travail collaboratif avec des consultations des usager.ères, des groupes de travail avec tous les agent.es et des rencontres des partenaires.

Les actions identifiées seront mises en œuvre selon des échéances échelonnées dans le calendrier de 5 ans : certaines seront déployées dès la rentrée, d'autres le seront au cours des cinq ans. D'autres enfin seront à définir, construire ou expérimenter pour laisser place à l'initiative.

- **Présentation de Lucille LHEUREUX, Adjointe aux cultures**

- Une réflexion est menée sur la tarification solidaire qui, malgré les efforts menés ces dernières années, reste une interrogation importante, considérant notamment le nombre d'élèves de milieux défavorisés qui arrêtent leur cursus de manière anticipée. À ce stade de la réflexion, il est possible d'indiquer que les dispositifs fonctionnent (voire sont exemplaires au niveau de la Métropole), mais restent insuffisants.

- Un objectif du projet d'établissement consiste à travailler sur les représentations en visant à décroiser le Conservatoire et à revenir sur l'image des publics, voire des ancien.nes usager.ères du Conservatoire.

- La politique développée jusqu'à présent consistait à adapter les missions du Conservatoire aux locaux disponibles, ce qui n'a pas permis de s'interroger sur le rôle véritable du Conservatoire. Un retard est à rattraper, notamment en termes d'accueil, de convivialité et de lieux de vie. Pour ce faire, il faudra nécessairement des cours à l'extérieur du bâtiment principal et des annexes.

- Des pistes de travail sont émises, elles doivent permettre de faire émerger de nouvelles idées, d'expérimenter des actions, parfois de se tromper - en analysant pourquoi - et de rectifier pour adapter au mieux le Conservatoire à son environnement et son contexte.

- Le document rédigé par la direction est présenté aux élu.es au cours de la semaine 25. Il sera alors envoyé à toutes les parties intéressées (en l'occurrence, les membres du Conseil d'établissement) sous version de document de travail, dès qu'il sera transmis au groupe de travail de l'opposition. Il sera largement diffusable à la suite de son adoption en Conseil municipal le 11 juillet 2022.

- **Échanges avec les membres du Conseil**

- Question sur le milieu associatif qui semble absent du projet d'établissement alors qu'il draine un public important (notamment populaire). Attention à bien travailler avec « les petits acteurs » et pas seulement les grands acteurs. De nombreux élèves quittent le Conservatoire pour aller en milieu associatif, ou au contraire, entrent au Conservatoire après être passé par le milieu associatif.

→ le milieu associatif n'est pas absent du projet. Une attention soutenue sera accordée à bien valoriser les partenaires actuels du Conservatoire et à renforcer les partenariats.

- Éveil : peut-on accueillir plus d'élèves s'il y a plus d'éveil ?

→ la logique est que si davantage de places sont créées en grande section, davantage sont parallèlement créées en CP.

Le constat est qu'un élève grenoblois a accès au CRR, mais peut-être pas dans la discipline de son choix. L'éveil doit permettre, en parallèle des nombreuses entrées et cursus parallèles, tout au long de la vie avec des passerelles, d'aller vers les cursus diplômants ou amateurs. Les parcours vont être élargis tout au long des cinq ans.

- Certains membres du Conseil souhaitent avoir connaissance du niveau de ressources du Conservatoire, notamment financières et d'embauches au fil des 5 ans.

→ En préambule, Mme LHEUREUX et M. FRAUX rappellent que le rôle du Conseil d'établissement n'est pas de contrôler la gestion elle-même ou l'allocation des moyens, mais de s'assurer qu'elles soient bien employées au travers de la pédagogie et de l'accueil des élèves. En somme, les ressources sont affectées au Conservatoire par le Conseil municipal et sont gérées par la direction des affaires culturelles et la direction du Conservatoire. Toutefois, en aucun cas, ces ressources (notamment financières) ne sont dissimulées. À ce titre, un tableau financier récapitulatif est annexé au présent compte-rendu.

En fonctionnement, les ressources seront identiques d'une année à l'autre (pas de hausse, ni de baisse), en incluant le Glissement Vieillesse Technicité. Les dépenses de structure seront donc à adapter selon les priorités.

En investissement, les ressources seront priorisées selon les projets identifiés, par exemple : le hall, les lieux et espaces de gouvernance partagés.

- Question sur l'enveloppe en investissement des instruments.

→ Les enveloppes « investissement » et « instruments » sont toujours distinctes. Elles seront toujours adaptées à l'activité afin que les agent.es aient les moyens de mener leurs missions et de répondre aux

objectifs. Les crédits d'investissement sont aussi affectés en fonctions des projets (ex : projets ponctuels...).

- Question sur les cursus non-diplômants : quelles sont les nouveautés ?

→ Le cursus existe, mais il est peu utilisé, peut-être peu connu. Ils seront désormais plus adaptés et personnalisés.

- Question du règlement du Conservatoire

→ A partir de septembre, un travail sur le règlement du Conservatoire sera entamé car il devra être entièrement refondu.

- Question de la communication sur la journée des « Portes ouvertes ».

→ La communication effectuée par le service communication de la ville est en cours, le but est de rattraper le retard. Jusqu'à présent, et sur cet événement précis, la communication n'a pas été satisfaisante.

Par ailleurs, le projet d'établissement participe au référencement du Conservatoire au sein de la collectivité et au-delà, et à emmener le public au Conservatoire. La communication est plus efficace si le Conservatoire dispose d'un projet pédagogique et culturel de long terme à valoriser.

- Présentation du dispositif de la « Carte tatoo » par Camille SIMON.

A réfléchir pour intégrer ce dispositif lors d'une prochaine délibération sur la tarification.

- Point sur les remontées d'information des élèves.

1. Le principal problème identifié par les élèves concerne l'accueil. Le problème semble bien pris en compte dans le projet d'établissement, ce qui est positif. Toutefois, le représentant des élèves alerte sur le fait que le projet d'amélioration de l'accueil était déjà présent dans le précédent projet d'établissement et qu'il n'a pas été traité.

→ Sur la fin du projet d'établissement précédent, la priorité a été donnée au projet d'accueil des enseignant.es (espace d'échanges et de convivialité) . Aussi, l'accueil du Conservatoire, dans son ensemble, n'a pu être finalisé, en partie à cause de la crise de COVID-19 et compte-tenu de son ampleur.

2. Point positif : satisfaction des élèves pour le corps enseignant.
3. Point négatif : le délai de remise du compte-rendu des réunions du Conseil d'établissement.

ANNEXE : Données financières du Conservatoire – Source : fascicule « Grenoble Culture(s) 2023 »

Dépenses de fonctionnement

SCE CONSERV.RAYON.REGIONAL	Rappels 2019* Montant en €	2021* Montants en €
Fonctionnement courant	187 531	187 901
Charges personnel	7 056 906	7 052 607
Total	7 244 437	7 240 508

* : chiffres du BP de l'année civile

Recettes de fonctionnement

SCE CONSERV.RAYON.REGIONAL	Rappels 2019* Montant en €	2021* Montants en €
Droits d'entrée ou d'inscription	600 000	440 305
Produits de location	9 400	8 550
Subventions	514 600	464 340
<i>dont Etat</i>	<i>90 000</i>	<i>90 000</i>
<i>dont département</i>	<i>424 600</i>	<i>374 340</i>
Total	1 124 000	913 195